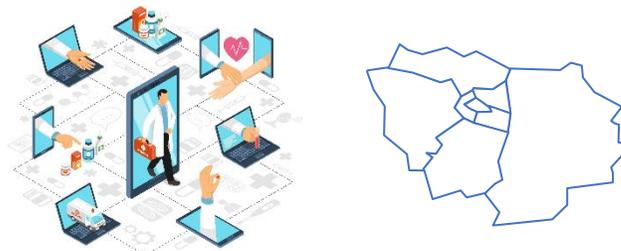


Séjour du numérique en Ile-de-France



SONS vague 2 hôpital

Contractualisation avec les éditeurs

26 novembre 2025



Ordre du jour

1. Introduction

- Rappels clés sur le programme SONS V2 (5')
- Rappels sur l'accompagnement proposé en IDF (5')
- Enquête sur vos besoins d'accompagnement (5')

2. Focus sur la contractualisation éditeurs

- Les points de vigilance (20')
- Échanges, questions – réponses (20')

Annexes

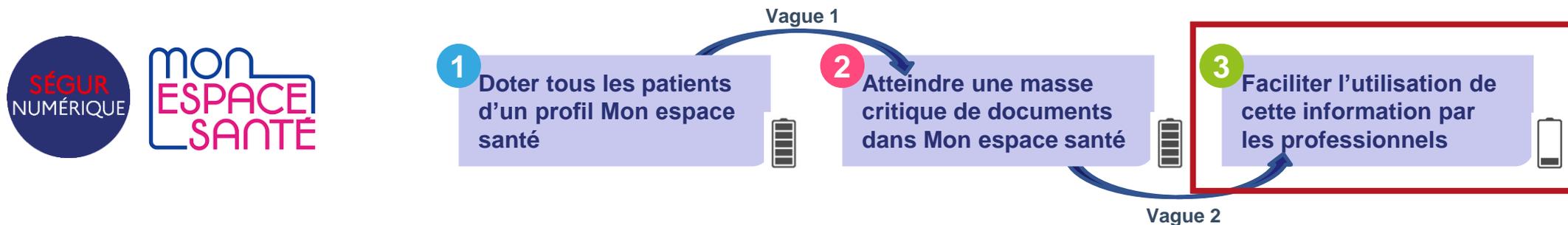
- Enseignements de la vague 1 de SONS (présentés lors du webinaire régional du 13 octobre)
- Accès aux replays des webinaires nationaux

1. Introduction



Objectifs de la vague 2, le 3e « petit pas » du Ségur numérique

- Une trajectoire progressive en 3 « petits pas » pour atteindre l'ambition du Ségur numérique : généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre professionnels de santé et avec le patient, pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner



- Une 2^e vague de mise à jour des logiciels des professionnels de santé qui viendra enrichir le socle posé par la vague 1 pour parachever l'ambition du programme :

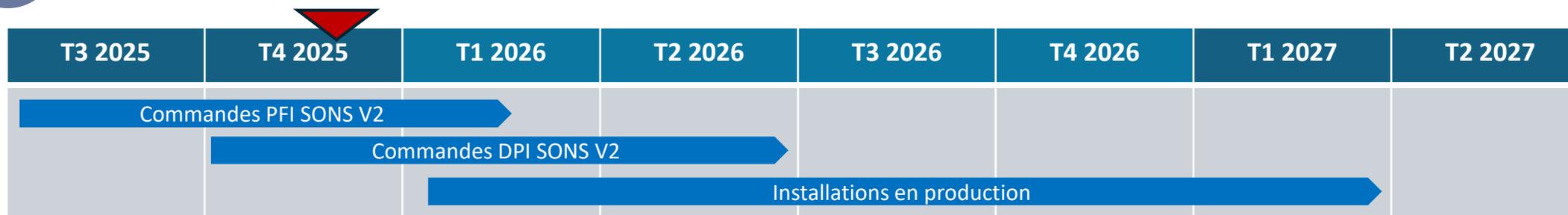


Retrouvez le détail du contenu de la Vague 2 SONS dans les support et replay du webinaire régional du 13 octobre 2025 :

<https://segurnumerique.sante-idf.fr/evenements/webinaire-sons-vague-2-idf/>



Facteurs clés de succès de la vague 2 à l'hôpital



1. Sécuriser les commandes

 **Objet de ce webinaire**

2. Anticiper les chantiers internes à l'établissement



 **Objet de l'accompagnement régional présenté ci-après**

Donner le sens, ancrer les usages du DMP dans les pratiques métier



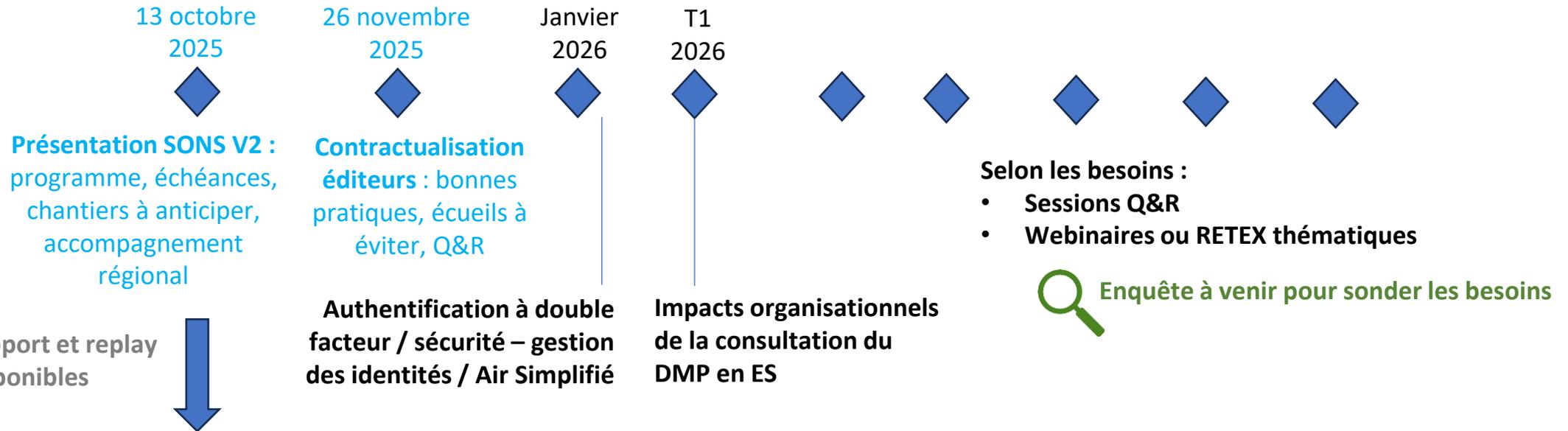
Accompagnement régional

Des webinaires passés et à venir, en complément des webinaires nationaux

Calendrier SONS V2



Webinaires régionaux



<https://segurnumerique.sante-idf.fr/evenements/webinaire-sons-vague-2-idf/>



Offre d'accompagnement SESAN sur le SEGUR

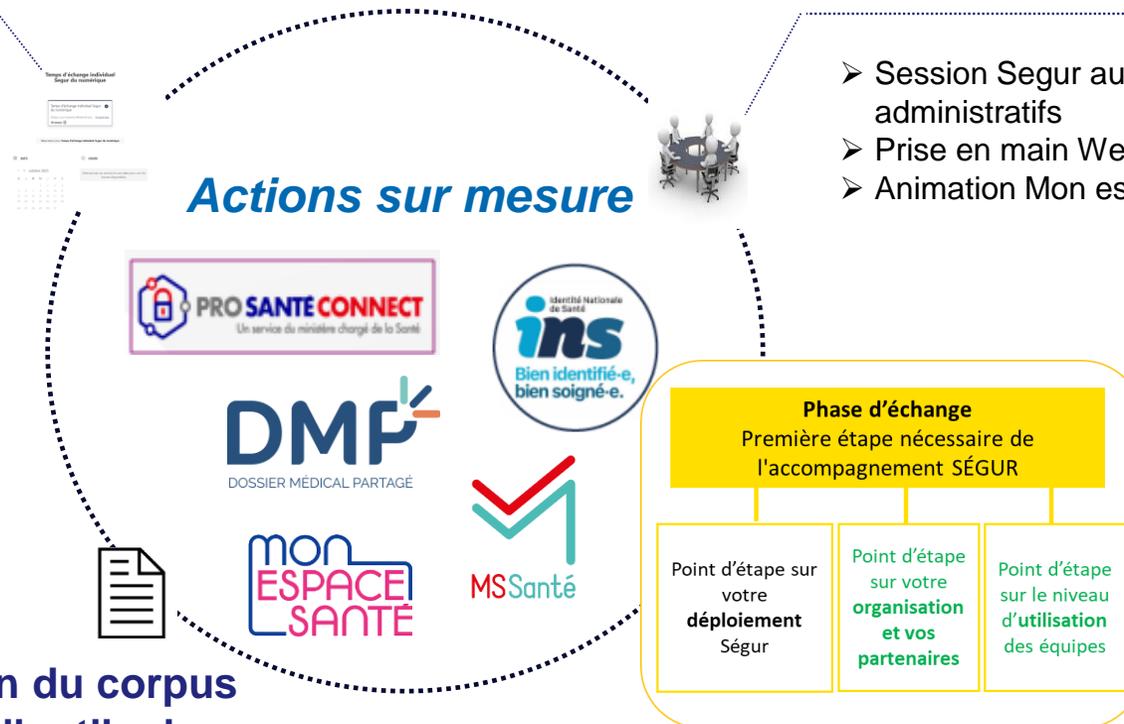
Accompagnement sur mesure des équipes régionales et départementales en IDF

Des temps d'échange individuels

- ▶ Adresser nous vos questions
- ▶ Remonter les points de blocage dans votre déploiement technique
- ▶ Réserver un créneau d'échange individuels avec nos experts :
 - ✓ Comment optimiser votre de qualification INS
 - ✓ Comment optimiser votre taux d'alimentation
 - ✓ Comment vous accompagner sur votre déploiement organisationnel
 - ✓ ...

Formulaire de contact :

<https://outlook.office.com/book/EquipeprojetSegurSesan@GCSdsisif.onmicrosoft.com/s/P2twRpMepEaYsjLOqnjBbQ2?ismsaljsauthenabled>

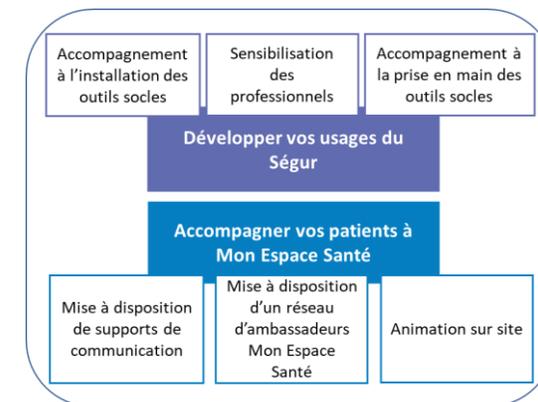


Des sessions de sensibilisation

- Session Segur auprès des équipes médicales et medico administratifs
- Prise en main WebDMP
- Animation Mon espace Santé sur Site

Mise à disposition du corpus documentaire et d'outils de communication

- ▶ Mise à disposition des supports de communication existants
- ▶ Accompagner votre propre production de supports communication personnalisés (tutos, captation de témoignages...)





Enquête sur les besoins d'accompagnement

Nous vous invitons à renseigner, en séance ou a posteriori, la mini enquête ci-dessous

Questions :

Pour quelles thématiques ci-dessous seriez-vous preneurs de GT / temps d'échanges avec d'autres établissements pour partager les réflexions et bonnes pratiques ?

Pour quelles thématiques votre établissement serait-il en mesure de faire bénéficier de ses bonnes pratiques / de son avancement ?

D'autres types d'accompagnement vous semblent-ils nécessaires et, si oui, sous quelle forme ?

Chantiers techniques

Authentification double facteur

Mode Air Simplifié

Certificats DMP

BAL MSS

Sécurité - gestion des identités notamment

Chantiers orga

Impacts de la consultation de MES

Information et non opposition

Organisation des BAL MSS

Alimentation du DMP en doc sensibles

Qualification INS

Information et montée en compétences

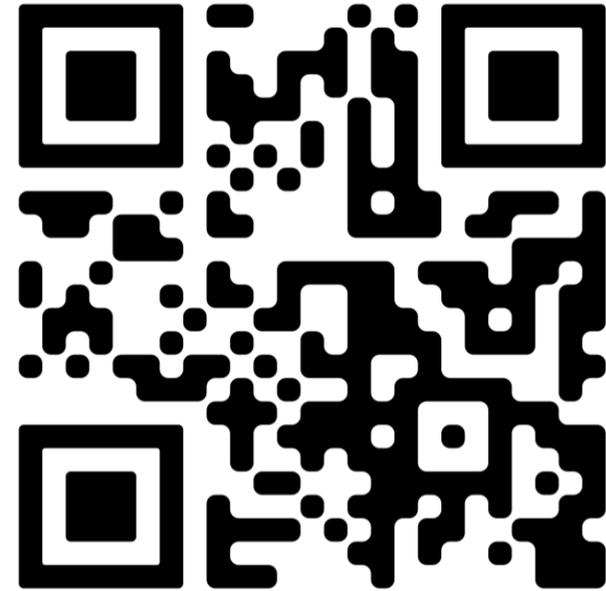
Sensibilisation et préparation CME

Evolution des pratiques

Montée en compétences vague 2

Sensibilisation MES

Pour répondre à l'enquête :



Ou :

<https://grist.numerique.gouv.fr/o/docs/forms/hmNmgiakwxuoPkDUH9AzR7/55>

2. Focus sur la contractualisation éditeurs



Comment préparer la contractualisation

1. Savoir si l'établissement est **éligible** au financement SONS vague 2
2. Connaître son **historique** sur le SONS vague 1 pour connaître le périmètre de financement éligible sur la vague 2
3. Comprendre le **périmètre des prestations** couvert par le financement SONS DPI et PFI
4. **Prendre contact avec son éditeur** pour sécuriser votre financement SONS
5. **Comprendre le bon de commande** proposé par l'éditeur
6. Valider la prestation Ségur à travers la signature de **Vérifications d'Aptitude (VA)**

1- Savoir si je suis éligible au financement SONS vague 2

- Le bon de commande est établi à la maille FINESS PMSI.
- A chaque FINESS PMSI est associé un montant forfaitaire pour les dispositifs DPI et PFI.
- Pour connaître votre éligibilité au dispositif SONS, vérifiez que le FINESS PMSI de votre établissement est bien présent dans la [base-des-es-eligibles-ac-2022.xlsx](#)
- **Les critères d'éligibilité étant les suivants :**
 - Être présent dans la base FINESS à l'été 2023 ; ne sont pas éligibles les nouveaux ES ouverts depuis été 2023
 - Avoir déclaré une activité non nulle en termes de séjours hospitaliers dans les bases PMSI ou SAE 2022
 - Pour les établissements publics, posséder un identifiant FINESS dont la catégorie FINESS est comprise dans les valeurs suivantes : 1101, 1102, 1103, 1104, 1106, 1107, 1109, 1110, 1111, 1201, 1203, 1205, 2205.
 - Pour les établissements privés, posséder un identifiant FINESS dont la catégorie FINESS est comprise dans les valeurs suivantes : 101, 106, 109, 114, 115, 122, 127, 128, 129, 131, 141, 146, 156, 161, 292, 362, 355, 365, 366, 412, 415, 425, 430, 444, 697.
- **Cas de fusions :**
 - Dans le cadre de fusions d'établissements présents initialement dans la base des ES éligibles, le nouvel établissement issu de cette fusion qui ne figurerait pas dans la base des ES éligibles au moment de l'émission du bon de commande est éligible :
 - dès lors qu'il respecte l'ensemble des autres conditions d'éligibilité précédemment listées
 - sur présentation d'un justificatif de la fusion – à remettre à l'éditeur au moment de la signature du bon de commande.

2- Connaitre son historique sur le SONS vague 1 pour connaître le périmètre de financement éligible sur la vague 2

- **SONS V2 embarque deux types de prestations :**

- **La Prestation Ségur Vague 2**, qui s'adresse aux Clients disposant déjà d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1
- **La Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2**, qui s'adresse aux Clients ne disposant pas d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1, c'est-à-dire :
 - N'ayant pas bénéficié d'un financement de l'Etat sur la Prestation Ségur dans le cadre du SONS V1
 - N'ayant pas financé à leurs frais la mise à jour de leur DPI/PFI vers une version référencée vague 1

→ **Un établissement ne peut opter que pour l'un ou l'autre de ces prestations.**

- **De la même manière, pour éviter tout double financement, un établissement ne peut bénéficier que :**

- D'un seul financement pour la mise à jour PFI-V2
- D'un seul financement pour la mise à jour DPI-V2.

- **Cas des changements de logiciels :**

- **Si l'ES a changé de logiciel entre la vague 1 et la vague 2** ça ne change rien à son éligibilité s'il est dans la base des ES éligibles. Il peut bénéficier d'un financement vague 2 sur son nouveau logiciel acquis depuis la vague 1.
- **Si l'ES sait qu'il va changer prochainement de logiciel**, c'est à lui de décider s'il souhaite bénéficier du financement SONS sur le logiciel actuel ou futur. S'il fait le choix de se faire financer sur le logiciel futur, il doit alors s'assurer :
 - du référencement de la solution
 - de la capacité de l'éditeur à respecter les jalons réglementaires du SONS et en particulier le jalon de finalisation des déploiements à juin 2027 (date limite de dépôt des demandes de solde par l'éditeur : l'ES doit avoir signé la VA avant)

3- Comprendre le périmètre des prestations couvert par le financement SONS DPI et PFI

La prestation financée par l'Etat au bénéfice des établissements couvre 6 dimensions :



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le DSR



Frais d'**installation**, de **configuration**, de **qualification**



Maintenance corrective du périmètre couvert par le DSR (pour la durée restante du contrat support, dans la limite de cinq années)



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



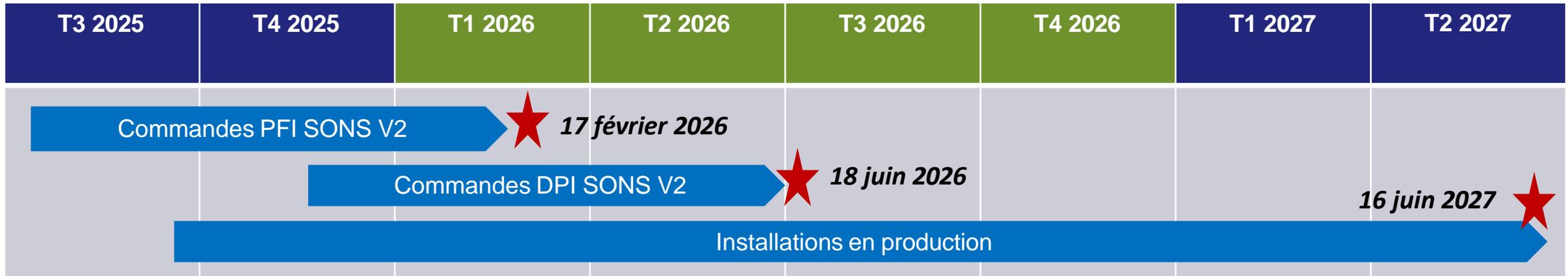
Formation des professionnels de santé

La prestation ne finance pas :

- Les prestations de changement complet de la Solution logicielle ou de rattrapage d'une version obsolète de la Solution logicielle
- Les prestations d'ajouts de modules ou de nouvelles fonctionnalités hors du périmètre Ségur
- Les opérations de raccordement de la Solution logicielle au serveur LDAP (Lightweight Directory Access Protocol), ou à la solution d'authentification unique SSO (Single Sign On) ;
- Les boîtes aux lettres MSSanté, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles (à souscrire par ailleurs auprès d'un opérateur MSSanté par le Client si nécessaire) ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires à l'installation de la version référencée (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.).

4 - Prendre contact avec son éditeur pour sécuriser votre financement SONS

- Regarder sur le site de l'ANS pour savoir si son éditeur est en cours de référencement, ou même référencé.
- Prendre contact avec son éditeur pour commencer à préparer le déploiement.



PFI

17 février 2026 : date limite de dépôt des demandes de financement et du versement des avances par l'éditeur : l'établissement doit avoir signé son BDC avant.

17 mars 2027 : date limite de réalisation des prestations Ségur / installations

16 juin 2027 : date limite de dépôt des demandes de solde par l'éditeur : l'ES doit avoir signé la VA avant.

DPI

18 juin 2026 : date limite de dépôt des demandes de financement et du versement des avances par l'éditeur : l'établissement doit avoir signé son BDC avant.

Échéances clés : une priorité → les commandes PFI

- **96% des PFI** de la vague 1 sont embarquées en vague 2 (95% de l'AC hospitalière)
- La liste des PFI référencées à date est disponible sur le portail de l'ANS : [Solutions candidates et référencées Ségur | Agence du Numérique en Santé](#) :
- **Il reste moins de 3 mois pour procéder à la commande de la mise à jour de la PFI. Nous vous invitons à vous rapprocher dès que possible de votre éditeur pour éviter les goulets d'étranglement, tant pour les opérations de commande que d'installation.**
- **La signature des bons de commande n'implique pas nécessairement une installation immédiate** : l'échange éditeur/ES doit permettre de travailler ensemble au planning de déploiement en ES.
- **Il n'est pas nécessaire d'attendre la mise en œuvre du DPI pour commencer à travailler.** En effet, la mise en place des Flux Ségur vague 2 sur la partie PFI peut commencer sans présence du DPI. Si tous les flux ne sont pas mis en œuvre au moment de l'installation, le fournisseur est engagé à effectuer ultérieurement les éventuels correctifs nécessaires, y compris la mise en place des flux entre solutions (ex : DPI / PFI) - les modèles de BC et VA étant disponibles depuis le site de l'ASP
- L'installation d'une PFI vague 2 peut être compatible avec un DPI vague 1 dans l'attente de l'installation du DPI vague 2 : en effet, cela ne remet pas en question les flux d'alimentation DMP et MSS qui doivent continuer à fonctionner.

5- Comprendre le bon de commande proposé par l'éditeur

La prestation Ségur s'entend comme une prestation autonome, dont la commande ne peut en aucun cas être conditionnée par le Fournisseur :

- A un réengagement contractuel du Client ;
- A la souscription à titre onéreux d'une option contractuelle hors périmètre des Prestations Ségur ou à la commande à titre onéreux d'un autre produit ou service hors périmètre des Prestations Ségur :

Le bon de commande de la Prestation Ségur doit impérativement faire apparaître une ligne dénommée « Prestation Ségur Vague 2 » ou « Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2 », en fonction de la prestation adaptée à la situation du Client :

- Avec en regard le montant correspondant, nécessairement inférieur ou égal au barème applicable et indiqué dans la base des établissements éligibles
- La mention « Montant de la Prestation Ségur pris en charge par l'Etat au titre du Ségur de la santé » doit figurer sur le bon de commande.
- Aucune autre prestation ne doit figurer sur ce bon de commande : l'éditeur a pour autant le droit de vous proposer des prestations complémentaires "hors du périmètre Ségur » qu'il facturera. Ces prestations ne doivent pas figurer sur le même bon de commande que celui des prestations Ségur. Vous êtes libres d'accepter ou de refuser.

Les Modèles de bons de commande mis à disposition des éditeurs sont disponibles sur le portail de l'Agence de Service et de Paiement :

- Le bon de commande exemple contient toutes les informations obligatoires pour le dispositif Ségur, l'éditeur est libre d'ajouter des éléments et d'adapter sa mise en forme.
- Afin de faciliter votre compréhension, les mentions obligatoires sont en bleu dans les modèles

5- Comprendre le bon de commande proposé par l'éditeur

Les Modèles de bons de commande mis à disposition des éditeurs sont disponibles sur le portail de l'Agence de Service et de Paiement :

- Le bon de commande exemple contient toutes les informations obligatoires pour le dispositif Ségur, l'éditeur est libre d'ajouter des éléments et d'adapter sa mise en forme.
- Afin de faciliter votre compréhension, les mentions obligatoires sont en bleu dans les modèles
- **A la signature du Bon de commande**, le Fournisseur peut demander le financement de la Prestation Ségur et le paiement de l'avance, **correspondant à 40% du montant de la Prestation Ségur**.

EXEMPLE DE BON DE COMMANDE

Le bon de commande exemple contient toutes les informations obligatoires pour le dispositif Ségur, l'éditeur est libre d'ajouter des éléments et d'adapter sa mise en forme.
 Afin de faciliter votre compréhension, les mentions obligatoires sont en bleu.
 La présence de ces mentions est contrôlée automatiquement par lecteur optique, il est important de veiller à leur lisibilité lors de la transmission des documents à l'ASP.

Référence de l'appel à financement : AF-HOP-DPI-Va2
 Nature de la prestation – cocher une des deux cases suivantes :
 Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2
 Prestation Ségur Vague 2
 Numéro du bon de commande – (information : référence du bon de commande chez l'éditeur) :
 Date d'émission du bon de commande :

Fournisseur	Client unique
Dénomination sociale :	Dénomination sociale (nom client) :
* de SIRET :	Numéro FINESS ² PMSI ¹ de la structure :
Adresse :	
Responsable de la transaction Téléphone :	
Tail :	

Le prestataire de soins ne peut bénéficier que d'une seule prestation Ségur financée par l'Etat, et ce par appel à financement.

Scénario d'installation de la prestation Ségur HOP-DPI-Va2 :

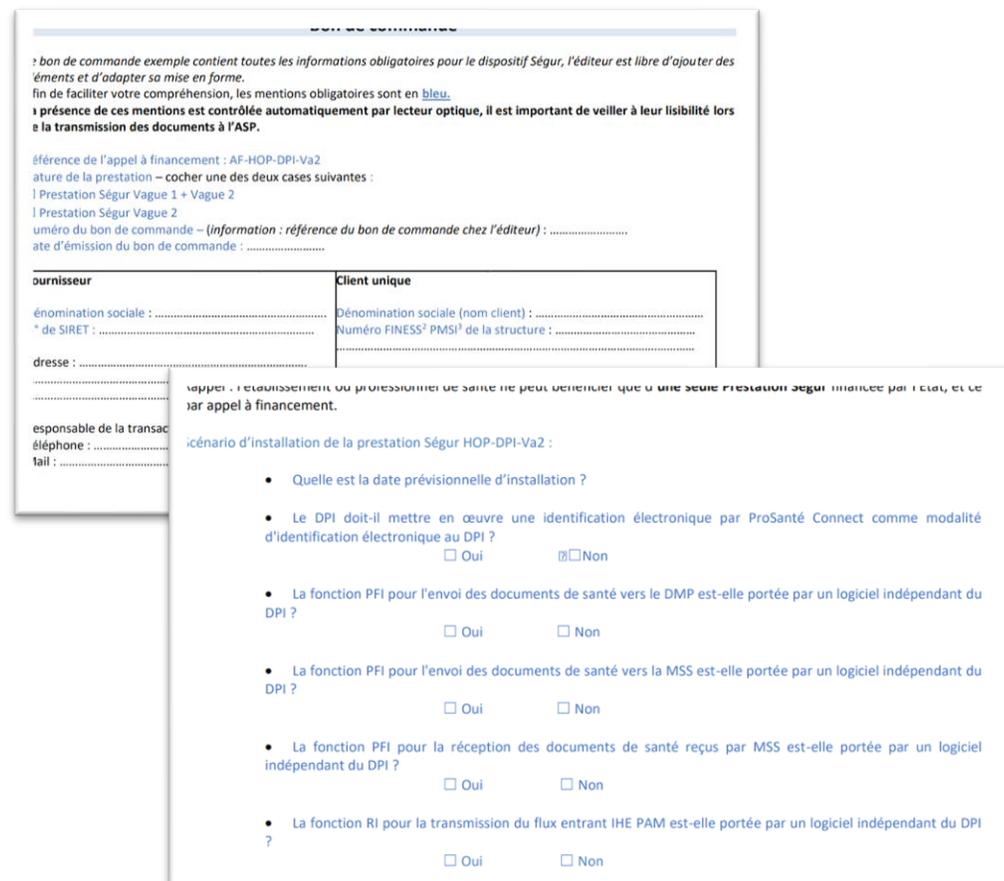
- Quelle est la date prévisionnelle d'installation ?
- Le DPI doit-il mettre en œuvre une identification électronique par ProSanté Connect comme modalité d'identification électronique au DPI ?
 Oui Non
- La fonction PFI pour l'envoi des documents de santé vers le DMP est-elle portée par un logiciel indépendant du DPI ?
 Oui Non
- La fonction PFI pour l'envoi des documents de santé vers la MSS est-elle portée par un logiciel indépendant du DPI ?
 Oui Non
- La fonction PFI pour la réception des documents de santé reçus par MSS est-elle portée par un logiciel indépendant du DPI ?
 Oui Non
- La fonction RI pour la transmission du flux entrant IHE PAM est-elle portée par un logiciel indépendant du DPI ?
 Oui Non

6 - Valider la prestation Ségur à travers la signature de Vérifications d'Aptitude (VA)

Les [PV pilotes PFI](#) et [PV pilotes DPI](#) sont à distinguer des [VA hors pilote](#) – Ainsi, deux modèles de documents sont proposés sur le portail de l'Agence de Service et de Paiement.

La signature des VA attestent de la bonne finalisation de la Prestation Ségur conformément aux dispositions du bon de commande. Une fois ces documents signés, l'éditeur les présente à l'ASP pour bénéficier du versement du solde restant c'est-à-dire 60% du montant de la prestation Ségur :

- Afin de faciliter votre compréhension, les mentions obligatoires sont en bleu dans les modèles
- **Vous avez la possibilité d'inscrire des réserves au moment de la signature de la VA.**



BON DE COMMANDE

Le bon de commande exemple contient toutes les informations obligatoires pour le dispositif Ségur, l'éditeur est libre d'ajouter des éléments et d'adapter sa mise en forme.
Afin de faciliter votre compréhension, les mentions obligatoires sont en **bleu**.
La présence de ces mentions est contrôlée automatiquement par lecteur optique, il est important de veiller à leur lisibilité lors de la transmission des documents à l'ASP.

Référence de l'appel à financement : AF-HOP-DPI-Va2
Signature de la prestation – cocher une des deux cases suivantes :
 Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2
 Prestation Ségur Vague 2
Numéro du bon de commande – (information : référence du bon de commande chez l'éditeur) :
Date d'émission du bon de commande :

Fournisseur	Client unique
Dénomination sociale :	Dénomination sociale (nom client) :
* de SIRET :	Numéro FINESS ² PMSI ¹ de la structure :
Adresse :	
Responsable de la transaction Téléphone :	
Tail :	

Le prestataire, l'établissement ou le professionnel de santé ne peut bénéficier que d'une seule Prestation Ségur financée par l'Etat, et ce par appel à financement.

Scénario d'installation de la prestation Ségur HOP-DPI-Va2 :

- Quelle est la date prévisionnelle d'installation ?
- Le DPI doit-il mettre en œuvre une identification électronique par ProSanté Connect comme modalité d'identification électronique au DPI ?
 Oui Non
- La fonction PFI pour l'envoi des documents de santé vers le DMP est-elle portée par un logiciel indépendant du DPI ?
 Oui Non
- La fonction PFI pour l'envoi des documents de santé vers la MSS est-elle portée par un logiciel indépendant du DPI ?
 Oui Non
- La fonction PFI pour la réception des documents de santé reçus par MSS est-elle portée par un logiciel indépendant du DPI ?
 Oui Non
- La fonction RI pour la transmission du flux entrant IHE PAM est-elle portée par un logiciel indépendant du DPI ?
 Oui Non



Points de vigilance

Les points de vigilance les plus sensibles à creuser avec son éditeur (liste non exhaustive) *

Dans les slides suivants, nous listons des points de vigilance en lien avec les fonctionnalités métier :

- Partage de documents
- Gestion du consentement
- Consultation intégrée des documents
- Envoi et réception de documents par MSSanté
- Production d'indicateurs

Les points en lien avec les exigences relevant de l'interopérabilité (flux, format...) et de la sécurité des SI ne sont pas abordés ici. Ceux en lien avec l'identification électronique le seront sur d'autres séquences dédiées.

Message clé : il se peut que la marge de manœuvre avec l'éditeur soit faible en termes de personnalisation des écrans/fonctionnalités, mais il faut a minima que :

- Ces points soient documentés de manière approfondie et pédagogique
- Les équipes métier soient impliquées dans le projet de déploiement

Nous vous invitons à consulter les référentiels d'exigences :

Référentiel d'exigence (REM) DPI : <https://industriels.esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/DSR-HOP-DPI-Va2.pdf>

Référentiel d'exigence (REM) PFI : <https://industriels.esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/REM-HOP-PFI-Va2.xlsx>



Points de vigilance

Les points de vigilance les plus sensibles à creuser avec son éditeur (liste non exhaustive) *



Votre éditeur doit vous présenter les modalités de respect des exigences PFI et DPI fixé par les REM Sons Vague 2. A minima, une documentation précise devra être demandée en amont.

Ces points de vigilance concernent essentiellement les exigences concernant la participation active des équipes métiers dans les paramétrages et la recette.

Fonctionnalités

Gestion et
partage des
documents
de santé

- Visualisation des documents** de santé consultés dans le DMP ou reçus par MSSanté au format CDA en particulier
- Permettre à l'utilisateur depuis le dossier du patient en local d'**exploiter au mieux les documents disponibles dans le DMP** ou reçus par MSSanté

Information
et
consentement
du patient

- Garantir l'information du patient concernant l'alimentation et la consultation** de son profil Mon espace santé, qui doit **pouvoir exprimer son opposition à l'alimentation et son consentement à la consultation** et **conditionner ainsi le comportement du logiciel**

Points de vigilances

- L'affichage** des métadonnées des documents / visualisation CDA R2 N3 avec un PDF / CDA R2 N3 avec une feuille de style est il ergonomique et simple à activer ?
- Sans clic** : Les fonctions de tri sont-elles suffisantes ? La solution proposée est-elle satisfaisante pour repérer facilement si le document a déjà été importé, qu'il s'agit de la dernière version ou que le document a été supprimé du DMP ? Comment envoyer des documents à posteriori ? Comment intégrer une version plus récente d'un document (notification et process d'intégration) ?
- Le motif légitime à l'alimentation** ne doit pas être enregistré ni véhiculé dans les Logiciels
- Comment **avoir l'information qu'aucun consentement n'a été recueilli** ?
- Quels process de recueil** ? A quel moment de la prise en charge ? Par quels professionnels ? Le patient peut il lui-même avoir la possibilité d'exprimer son consentement / non-opposition ? Quelles traces sont proposées et accessibles ?
- Comment la solution gère **l'historique des recueils de consentements et non-opposition** ?
- Comment est gérée la notion **d'équipes de soin et de période de soin** ?
- Comment est gérée la consultation post épisode de soin** (blocage et renouvellement automatique des transactions d'autorisation si nécessaire...) ?
- Comment est géré l'affichage de la consultation en **mode bris de glace** ?
- Quelle est la **gestion des logiciels en fonction de la réponse du patient** (valeur par défaut / consentement / opposition) ?



Points de vigilance

Les points de vigilance les plus sensibles à creuser avec son éditeur (liste non exhaustive) *

Consultation
du DMP

Fonctionnalités

- Savoir sans clic si son patient a un **DMP / Mon espace santé ouvert et si on y est autorisé à accéder**
- Connaître sans clic la **provenance et le statut des documents envoyés et intégrés**
- Disposer facilement du nombre de documents récemment alimentés** par des professionnels et structures tiers pour orienter son choix dans la lecture des documents.
- Le professionnel peut **manuellement intégrer un document** de Mon espace santé pour le visualiser et l'intégrer dans son logiciel
- Permettre également de **consulter le profil Mon espace santé du patient via l'appel contextuel**
- Accès sécurisé aux images médicales**

Points de vigilances

- S'assurer que l'information de l'existence d'un compte MES ouvert et de l'accès individuel (dès l'ouverture du dossier patient ?) sont **fonctionnellement acceptables et sécurisés** (gestion des contrôles et de la traçabilité des accès au DMP)
- S'assurer de la **bonne visibilité des sources et des compteurs** de documents
- Process d'intégration d'un document** du DMP dans le DPI **simple et éclairé** (métadonnées, version, source, visionnage, affichage synthétique des documents présents dans le DMP, recherche multicritère dans le DMP du patient, sélection multiple de documents du DMP...)
- Quels sont les **modalités d'accès par appel contextuel** : PSC, Air Simplifiée, accès direct à la note de vaccination, accès à la DRIM Box Consommatrice par appel contextuel depuis le DPI, accès aux images médicales via le lien présent dans le CR d'imagerie)



Points de vigilance

Les points de vigilance les plus sensibles à creuser avec son éditeur (liste non exhaustive) *

Alimentation
du DMP

Fonctionnalités

- ❑ **Envoi systématique et automatique sans action utilisateur** des documents au DMP avec une exécution différée et en tâche de fond
- ❑ Possibilité pour l'utilisateur de **bloquer ou annuler l'ordre d'envoi au DMP** avant sa validation et pendant la période de différée d'exécution.
- ❑ **Possibilité d'ajouter au DMP des documents datant d'épisodes de santé antérieurs** sous condition d'avoir l'INS qualifiée du patient et avec certaines caractéristiques (date, auteur, CDA)
- ❑ Possibilité de **supprimer un document du DMP** en cas d'erreur d'alimentation ou de demande du patient concerné

Points de vigilances

- ❑ Comment accéder à la liste de travail des envois automatique de documents ?
- ❑ Comment **repérer** de manière simple et direct et comment **afficher** un document non visible du patient, voir de le **rendre visible** à posteriori ?
- ❑ Quelles propositions complémentaires de la part de l'éditeur : **Process de remise en visibilité** associé à la consultation d'annonce ? **Une liste de travail permettant le suivi du statut d'invisibilité** des documents envoyés à Mon espace santé ? **Paramétrage de l'envoi à Mon espace santé au statut invisible pour certains types de documents**, (par exemple certains résultats, certains services de l'établissement, certaines analyses biologiques)
- ❑ **Paramétrage de délais de remise en visibilité automatisé** définis par le professionnel / établissement émetteur, pour remise en visibilité (avant les 3 mois du mécanisme automatisé de Mon espace santé)



Points de vigilance

Les points de vigilance les plus sensibles à creuser avec son éditeur (liste non exhaustive) *

Fonctionnalités

- ❑ **Recherche multicritère l'adresse MSSanté** d'un correspondant en interrogeant l'annuaire MSSanté **depuis le DPI**
- ❑ **Envoi aux destinataires de la MSSanté** via la fonction PFI de la **mise à jour ou suppression d'un document** CDA généré par le système
- ❑ **Informé l'utilisateur et les correspondants** des **documents nouveaux ou mis à jour reçus par MSSanté**
- ❑ **Intégration automatique des documents** dont l'INS qualifiée correspond exactement avec Information aux utilisateurs de la présence de nouveaux documents intégrés au systèmes et issus d'un courriel MSSanté
- ❑ **Traçage de l'ensemble des flux de transmissions** et d'actions effectuées sur les documents reçus par MSSanté jusqu'à leur traitement (intégration, remplacement, suppression)
- ❑ La production de **statistiques d'usage du DMP et de la MSSanté exploitables** : alimentation / consultation / intégration des des documents du DMP et recus via MSSanté
- ❑ **L'information et le consentement / opposition** du patient à l'utilisation de son DMP

Points de vigilances

- ❑ Comment la fonction de recherche d'une adresse est elle **mise en place** et comment elle se **déploie dans le DPI** ?
- ❑ Quelles **notifications et type de messages reçus** pour les nouveaux documents et/ou les mise à jour de documents arrivés via la MSSanté ?
- ❑ Quel est le **process de contrôle de la qualification de l'INS**?
- ❑ **Process et paramétrage des message lors d'échec d'intégration** dans les cas de non-concordance des traits d'identité
- ❑ Modalités de finesse et d'accès à **l'historique des documents reçus via la MSSanté** ?
- ❑ Quel **format de restitution** des indicateurs ? (Ticket minimum : envois de fichiers csv)
Quels **accès et niveau d'expertise** requis pour les utilisateurs ?
- ❑ Quels **niveaux de ventilation** proposé : Finess géographique / type de documents/type de professionnels / services période de temps / statut (réussi – échec)...
- ❑ **Quels sont les indicateurs calculés ? (et comment ?)** : Ratio des documents envoyés par séjour / taux de recueil des consentements sur l'ensemble des patients hospitalisés...
- ❑ Quels sont les **formations et les supports de documentations** prévus par l'éditeur ?

Gestion de la
MSSanté

Production
d'indicateurs
Formations

Q&R

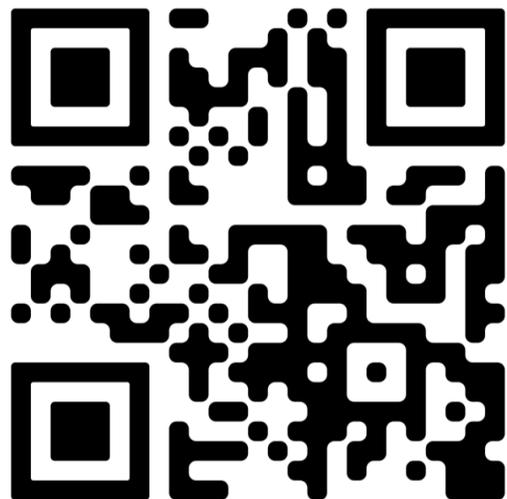




Prochaines étapes

1. N'oubliez pas de renseigner l'enquête sur les besoins de **partages entre pairs** :

Via le QR Code



Ou via le lien

<https://grist.numerique.gouv.fr/o/docs/forms/hmNmgiakwxuoPkDUH9AzR7/55>

2. Prenez **RDV avec le GRADES SESAN** si besoin d'un accompagnement individuel :

[Lien pour renseigner vos disponibilités pour un créneau d'échange individuel Sons Vague 2](#)

3. RDV en janvier 2026 pour un **webinaire dédié à la sécurisation des authentifications** (gestion des identités / MIE – identification à double facteur)

Annexes





Quelques enseignements tirés de la vague 1

Les objectifs de déploiement des mises à jour et de volume d'alimentation ont été atteints



L'installation de l'ensemble des logiciels Ségur Vague 1 est globalement une réussite, la quasi-totalité des commandes ont été honorées et les alimentations des documents au DMP ont atteint des volumes significatifs

Cependant, des difficultés ont été rencontrées, dont nous devons tirer les enseignements pour la vague 2

Difficultés

Recommandations

Calendrier

- ❑ **Les calendriers de déploiement ont du être rallongés pour certains** soit par un besoin de développements complémentaires coté Editeurs, soit par des collisions de calendrier coté ES (disponibilité, priorisation de projets IT internes...)

- ❑ **Anticiper** au maximum les chantiers : commandes auprès des éditeurs et chantiers internes à l'ES
- ❑ **Jalonner** les travaux en interne ES et avec l'éditeur

Relation éditeur

- ❑ **Absence de documentations fonctionnelles** pour sensibiliser les équipes (tutoriels, capture d'écran, vidéo...) et de **sessions formations** auprès des équipes médicales et médico administratives
- ❑ **Absence d'outils de monitoring** du taux de qualification INS et du taux d'alimentation et les ruptures de flux d'alimentations DMP

- ❑ **Sécuriser avec l'éditeur** la mise à disposition de ces éléments
- ❑ **Prévoir en interne ES les bons canaux** de mise à disposition de cette matière au métier, ou les processus d'utilisation en DSI



Quelques enseignements tirés de la vague 1

Les objectifs de déploiement des mises à jour et de volume d'alimentation ont été atteints

Difficultés

- ❑ **Un projet perçu comme « DSI centré » et/ou comme une « contrainte »** pour certains acteurs
- ❑ **Méconnaissance de l'alimentation par les PS** : absences de validation des documents à envoyer au DMP, paramétrages permettant d'envoyer des documents non finalisés, etc.
- ❑ **Une ergonomie et un process d'alimentation non adaptés** aux environnements des équipes : « trop de clics pour envoyer des documents », « picto (INS/DMP) trop petits ou introuvables »...
- ❑ **Divergences** entre les templates de documents et les pratiques médicales (exemple LLS vs CRH)
- ❑ **Gestion du masquage** des documents aux patients des documents dits sensibles
- ❑ **Gestion complexe du multicanal** : (papier/dématérialisation) / alimentation simultanée DMP et envois via la MSSanté
- ❑ **Procédure de déduplication** non opérationnelle et/ou non communiquée en interne
- ❑ **La qualification de l'INS** reste un pré requis pour les usages d'alimentation du DMP

Recommandations

- ❑ **Mobiliser les équipes métiers** dès l'amont du projet
- ❑ **Valoriser les bénéfiques métiers**, les usages attendus : il s'agit d'un projet métier avant d'être « technique »
- ❑ **Anticiper la conduite du changement** ; la vague 2 du Ségur aura des impacts organisationnels plus sensibles encore que la vague 1
- ❑ Mise en place d'une organisation et d'une conduite du changement pour **la qualification de l'INS**

Mobilisation
du métier

Une saga « webinaires nationaux de préparation à la vague 2 » en cours de construction



A venir des webinaires thématiques autour des chantiers à préparer, avec si possible des retours d'expérience d'établissements qui ont avancé sur ces sujets.

Les prochains webinaires seront publiés sur le site de l'ANS : [Agence du Numérique en Santé \(esante.gouv.fr\)](https://esante.gouv.fr)

Relai qui sera fait auprès des ARS, Grades, réseau assurance maladie et fédérations hospitalières.

Un premier cycle de webinaires déjà disponible en replay pour vous préparer dès à présent

Des webinaires thématiques [Agence du Numérique en Santé \(esante.gouv.fr\)](https://agence.numérique.santé.gouv.fr)

Etablissements de santé : préparer le déploiement des fonctionnalités de la vague2

- **Le 23 avril** : [Replay du webinaire « présentation de la vague 2 à l'hôpital »](#)
- **Le 27 juin** : [DSI \(ES\) vague 2 hopital : tout comprendre et anticiper les fonctionnalités d'imagerie et DRIMBOX en vague 2 Ségur : usages, architecture, préparer le projet](#)
- **Le 4 juillet** : [DSI en établissement de santé : comprendre les fonctionnalités de la vague 2 hôpital autour de la consultation des documents de Mon espace santé \(MES\) et préparer la mise en place du mode AIR simplifié pour l'accès au dossier médical de MES](#)
- **Le 9 juillet** : [Expérimentation consultation des documents de Mon espace santé en établissement de sante | Présentation des REX intermédiaires](#)
- **Le 12 juillet** : [Réception de documents par MSS : anticiper l'organisation des services, choix des BAL MSS à implémenter](#)
- **Le 25 juillet** : [Vague 2 Ségur : anticiper l'organisation en établissement de santé](#)

Un premier cycle de webinaires déjà disponible en replay pour vous préparer dès à présent

Des webinaires thématiques [Agence du Numérique en Santé \(esante.gouv.fr\)](https://agence.numérique.santé.gouv.fr)

Etablissements de santé : préparer le déploiement des fonctionnalités de la vague2

Ci-dessous la liste des webinaires à venir – pensez à vous inscrire !

- **Le 10 septembre (aujourd'hui):** [Sécur Numérique en établissements de santé : Comprendre la vague 2 pour les DPI et PFI](#)
- **Le 24 septembre :** [Vague 2 du Sécur numérique en établissement de santé : **consultation de mon espace santé depuis les DPI**](#)
- **Le 1^{er} octobre :** [Sécur numérique en établissement de santé - Vague 2 : **mieux comprendre les certificats pour mieux anticiper**](#)
- **Le 16 octobre :** [Sécur numérique en établissement de santé - vague 2 : **améliorer la qualification des INS**](#)
- **Le 8 novembre :** [Sécur numérique en établissement de santé - vague 2 - **présentation de la DRIMBox et des usages associés en établissement de santé**](#)
- **Le 12 novembre :** [Sécur numérique en établissement de santé - Vague 2 : **mieux comprendre les moyens d'identification électronique \(MIE\) double facteur**](#)

Un premier cycle de webinaires déjà disponible en replay pour vous préparer dès à présent

Des webinaires thématiques [Agence du Numérique en Santé \(esante.gouv.fr\)](https://agence.numérique.santé.gouv.fr)

Etablissements de santé : préparer le déploiement des fonctionnalités de la vague2

Ci-dessous la liste des webinaires à venir – pensez à vous inscrire !

- **Le 24 janvier** : [Webinaire : comprendre le consentement patient dans Mon espace santé – 24 janvier 2025](#)
- **Le 15 mai** : [Les chroniques de l'usage de la MSSanté - | Agence du Numérique en Santé](#)